

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Èvre – Thau – St Denis



Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

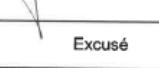
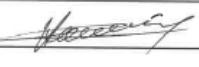
11 septembre 2023 à 14h00, salle du conseil, mairie Annexe de Beaupréau

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 8 présents / 2 pouvoirs (2 oubliés d'émargement)

Nom	Prénom	Organisme	Signature
AUDOIN	Dominique	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
BACLE	Philippe	Commune de Sèvremoine	Excusé, pouvoir à Christophe DOUGÉ
BENOIST	Yannick	Commune de Mauges-sur-Loire	<i>YB</i>
BERLAND	Yves	Etablissement Public Loire	Excusé, pouvoir à Yannick BENOIST
BIDET	Antoine	Commune de Chemillé-en-Anjou	
BOURCIER	Corinne	Conseil Départemental du Maine et Loire	<i>excuse -</i>
BRIAND	Benoit	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	<i>BRIAND</i>
CAILLAUT	Guy	Commune de Mauges-sur-Loire	<i>ZC</i>
DELAUNAY	Patrice	SMIB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	<i>CD</i>
DOUGÉ	Christophe	Commune de Montrevault-sur-Èvre	<i>CD</i>
GALLARD	Christophe	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé, pouvoir à Régis LEBRUN
GALY	Marie-Christine	Commune de Bégrrolles-en-Mauges	Excusée, pouvoir à Maurice MARSAULT
HAY	Laurent	Commune de Montrevault-sur-Èvre	
LEBRUN	Régis	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé
LE GAL	Marie	Commune de Mauges-sur-Loire	<i>MG</i>
MARSAULT	Maurice	Commune du May-sur-Èvre	Excusé
MARTIN	André	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
THOMAS	Damien	Commune de Beaupréau-en-Mauges	
TIGNON	Jean-Robert	Commune de Saint-Léger-sous-Cholet	<i>JR</i>

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 6 présents / 1 pouvoir

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Nom	Prénom	Organisme	Signature
ROUVRAY	Yves	Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques	
CASSIN	Hubert	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	Excusé, pouvoir à <i>Claude CHARRIER</i>
MAHE	Katia	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	
<i>Boussard</i>	<i>Christophe</i>	Comité Régional de Développement Agricole des Mauges	
LANGEVIN	Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	
LEBOULENGER	Michèle	PF: La Sauvegarde de l'Anjou FNE Anjou	
BLANCHARD	Philippe	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou	Excusé
CHARRIER	Claude	Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak	

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés : 0 présent / 0 pouvoir

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

Nom	Prénom	Organisme	Signature
		Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant	
		Préfet de Maine et Loire ou son représentant	
SCIERS	Viviane	Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	Excusée, pouvoir à
CHENAIS	François-Jacques	Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	Excusé
ROUVEURE	Yvan	Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant	Excusé
SALVIAC	Guillaume	Directeur Départemental des Territoires ou son représentant	Excusé

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 3

Personnel technique présent

- Florence FOUSSARD – Animatrice de la CLE du SAGE Èvre – Thau – St Denis
- Laurine TIGNON – Chargée de mission Gestion quantitative de la ressource en eau

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par rappeler l'ordre du jour de la séance.

1. Présentation de Laurine TIGNON

Christophe DOUGÉ passe la parole à Laurine TIGNON, nouvelle collaboratrice au SMiB, venue renforcer la cellule d'animation de la CLE sur les sujets en lien avec la gestion quantitative de la ressource en eau.

Issue d'une formation en master en hydrogéologie et géographie, Laurine va apporter ses compétences sur les sujets techniques en lien avec l'hydrologie et la gestion quantitative, notamment sur l'étude HMUC et l'étude de déconnexion des plans d'eau sur cours d'eau du bassin versant de la Thau.

2. Avis sur le Contrat Territorial Eau Èvre-Thau-St Denis

Florence FOUSSARD présente le Contrat Territorial Eau porté et élaboré par le SMiB pour les bassins versants de l'Èvre, de la Thau et du St Denis pour la période 2024-2029. Le CT Eau s'articule autour d'une stratégie territoriale en lien avec les dispositions et objectifs du SDAGE et du SAGE, et un programme d'actions chiffré pour les 6 années à venir.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ÈVRE-THAU-ST DENIS

Ilot de l'Èvre n°1 - 2, rue des Arts et Métiers

Beaupréau- 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Tél. 02 41 71 76 83 - Port. 07 86 12 54 79

contact@evrethausaintdenis.fr - www.evrethausaintdenis.fr

Marie LE GAL : Est-il possible de disposer des éléments de diagnostic des précédents contrats pour avoir connaissance de ce qui a déjà été réalisé ?

Florence FOUSSARD transmettra un lien pour télécharger l'évaluation bilan réalisée par le bureau d'étude dans la phase amont d'élaboration du CT 2024-2029.

(Lien WeTransfer <https://we.tl/t-d6rZ9kSdOm>)

Christophe DOUGÉ : avec ce nouveau contrat, il s'agit d'amplifier la dynamique déjà engagée et de passer à une autre échelle avec plus d'ambition, une vision plus globale en intégrant toutes les thématiques.

Yannick BENOIST : Qui dit plus d'ambition, dit aussi des moyens humains supplémentaires pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs.

L'inconvénient cependant avec ce CT Eau axé sur ces secteurs prioritaires, c'est qu'il y a des zones du territoire où on interviendra moins, et cela peut paraître un peu frustrant. Sur les secteurs où auront lieu les interventions, il faut obtenir des résultats. On compte beaucoup sur la connexion entre le travail du SMiB sur les milieux aquatiques et celui des collectivités sur l'assainissement.

Christophe DOUGÉ : une précision pour les membres qui n'étaient pas présents lors du précédent mandat, pour l'élaboration du 1^{er} CT Eau, il n'y avait pas encore le cadre fixé par le SAGE. Désormais, on peut s'appuyer sur les objectifs fixés dans le SAGE.

Michèle LEBOULENGER (FNE ANJOU), pour avoir fait la comparaison avec le document du SAGE, note que le CT Eau est en tout point correspondant et salue ce travail.

Jean-Robert TIGNON : Pour le choletais, quand on regarde la carte des actions, on pourrait croire qu'il ne va rien se faire, mais ce n'est pas vrai, il y aura des opportunités. Vu du choletais, les enjeux prioritaires se trouvent sur la Moine parce que l'enjeu « eau potable » est prépondérant. Le travail qui a été fait sur les contrats précédents sur le secteur de Ribou-Verdon est laborieux car on ne va pas que chez des agriculteurs volontaires, mais c'est très important et petit à petit, on y arrive.

Jean-Robert TIGNON note également qu'il faut avoir une attention particulière sur les rejets directs des collectivités qui ont un impact fort sur la qualité des milieux aquatiques.

Guy CAILLAUT : que les collectivités soient également maître d'ouvrages d'actions du CT et donnent l'exemple, ça facilite la discussion et les actions à mettre en œuvre avec la profession agricole.

Michel LANGEVIN (CCI Pays de la Loire) : quel type d'actions est envisagé derrière l'intitulé « suppression de peupliers ».

Christophe DOUGÉ : selon les opportunités, on peut intervenir sur des peupleraies dont la gestion n'est pas optimale, voire à l'abandon, pour engager des conversions en zone humide ou restaurer la ripisylve.

Jean-Robert TIGNON : qu'entend-on par « zones tampon » dans les aménagements anti-transfert ? on ne finance pas les obligations réglementaires liées à la PAC ?

Florence FOUSSARD : non, les actions d'ordre réglementaire ne sont pas finançables, il s'agit d'autres types de dispositif qui permettent d'améliorer la qualité des eaux et de favoriser l'infiltration, comme par exemple, à la sortie de collecteur de drains agricoles en dehors des surfaces soumises aux obligations réglementaires.

Michèle LEBOULENGER (FNE ANJOU) : pour les travaux, est-ce que ce sont toujours les mêmes entreprises qui interviennent ?

Christophe DOUGÉ : le SMiB est soumis au code des marchés publics, donc on fonctionne sur le système d'appels d'offre pour chaque opération. Selon le type de travaux, ce ne seront pas les mêmes entreprises qui seront retenues pour leurs compétences spécifiques.

Marie LE GAL : concernant les actions de déconnexion des plans d'eau sur cours, concrètement, quel type de travaux va-t-on réaliser ?

Yannick BENOIST : ce seront des solutions au cas par cas, selon la topographie du site, l'usage du plan d'eau (loisir ou irrigation), les capacités financières des irrigants, les possibilités réglementaires... ça ira de la déconnexion par busage à l'effacement complet du plan d'eau avec restauration du cours d'eau, en passant par la création de rivière de contournement.

Dominique AUDOUIN : dans les cas de vente de plans d'eau, est-ce que les notaires ont une obligation de communiquer sur l'obligation de déconnexion du cours d'eau ?

Christophe DOUGÉ : en théorie oui, mais il faut peut-être prévoir une communication ciblée et spécifique pour le rappeler.

Michel LANGEVIN (CCI Pays de la Loire) : Pour les plans d'eau de loisir, dans le cas où il y a un enjeu économique pour le propriétaire, est-ce qu'on en tient compte ?

Yannick BENOIST : dans la mesure du possible, oui, on tient compte de tous les paramètres. Mais c'est vrai que c'est compliqué.

Sur le lien des actions CT eau au PAOT, Yannick BENOIST explique que concernant les moyens de police déployés par les services de l'Etat (DDT et OFB) sur les masses d'eau prioritaires, il nous faudra être vigilants sur le timing et que ces contrôles n'aient pas lieu à un moment inopportun, alors qu'on est en pleine concertation pour des projets de travaux, au risque de braquer les riverains. Mais il rappelle que chacun doit faire son travail et que si des contrôles sont nécessaires, ce n'est pas au SMIB et aux élus de dire à l'Etat ce qu'il doit faire.

Marie LE GAL : pour les avoir fait intervenir cet été pour des prélèvements ne respectant pas l'arrêté sécheresse, la DDT et l'OFB sont bien d'abord dans une posture de pédagogie et de sensibilisation.

Christophe DOUGÉ soumet le CT Eau Èvre-Thau-St Denis à l'avis des membres présents, considérant qu'il répond en tous points aux enjeux et aux objectifs fixés par le SAGE. Il reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Point d'étape du l'étude HMUC

L'objet de ce point d'étape est de présenté :

- La modification de la sectorisation du territoire en unité de gestion, passant de 6 UG dans l'étude « Volumes prélevables 2013-2016 », à 7 UG, pour que le découpage corresponde d'avantage au périmètre des masses d'eau et à la réalité hydrologique du territoire ;
- La campagne de repérage terrain qui a eu lieu en aout pour la détermination des débits écologiques ;
- L'avancée de la phase de collecte de données.

La présentation n'appelle pas de commentaire ni de question.

4. Point d'information : Sécheresse 2023

Florence FOUSSARD rappelle les modalités du nouvel arrêté cadre sécheresse entré en application en juin 2023.

Michel LANGEVIN (CCI Pays de la Loire) : du point de vue des entreprises, ce nouvel arrêté fonctionne bien, il est plus lisible et plus simple.

Michèle LEBOULENGER (FNE ANJOU) : FNE regrette le fait que l'arrêté est pris sur un pas de temps d'une semaine alors que l'arrêté cadre mentionne 3 jours. On perd en réactivité.

Florence FOUSSARD sollicite les représentants de la profession agricole pour avoir leur point de vue sur l'impact des conditions météo estivales sur la campagne d'irrigation 2023.

K. MAHÉ (Chambre d'Agriculture) : les agriculteurs ont plutôt moins irrigué cette année que les deux étés précédents. Les récoltes de blé et d'orge ont été correctes et les récoltes de maïs devraient être relativement bonnes.

Christophe DOUGÉ lève la séance.